

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Objet : Délégation de signature à **Mme Céline AUPETIT**, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à **M. Mehdi HAMMOUCHE**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

N° 25883

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10

Le décret n°163 du 17 juin 2014 portant délégué d'attributions du conseil communautaire du Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Céline AUPETIT assure les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique.

CONSIDÉRANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Céline AUPETIT, Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'attractivité
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations quantifiées de capacité, attestations de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'attractivité
- Bonnes de transmission de documents pièces relatives à la Direction de l'attractivité
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'attractivité
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'attractivité entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou autre opérateur.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline AUPETIT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Mehdi HAMMOUCHE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 25463 du 24 juillet 2024.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25883.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)



TÉLÉCHARGER